

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 décembre 2024
Délibération n°17

L'An deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à 19h30, le Conseil Municipal convoqué le treize décembre s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : MOREAU Gaëlle ; FISCHER Maryline ; GRANET Alice ; MOUTIER Gérard ; KIRKYACHARIAN Luc ; SEMIOND Philippe ; BARONNAT Bernard ; COQUILLAT Catherine ; ALPHAND Thierry ; VIESSANT Céline ; JEANNE Virginie ; MOUGIN Rémi ; VERNET Laurent ; ALDEBERT Gérard ;

Absents :

Procurations : HERMITTE Jean-Pierre à MOREAU Gaëlle ; ADISSON Frank à BARONNAT Bernard ; MOSSO Véronique à VERNET Laurent ; PRAT Christelle à KIRKYACHARIAN Luc ; GIRAUD Matthieu à COQUILLAT Catherine

Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

OBJET : CONVENTION POUR L'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS DE FRANCE DE TRIAL

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités de collaboration entre la FFC et l'organisateur pour l'organisation des CHAMPIONNATS DE FRANCE TRIAL qui se dérouleront du 27 au 29 juin 2025.

La Fédération Française de Cyclisme est l'organisme chargé par la délégation prévue à l'article L. 131-14 du Code du Sport, d'organiser, d'orienter, de contrôler, de promouvoir et de défendre la pratique du Cyclisme

Le groupement constitué du Club support « VTT en Ecrins », de la commune de Vallouise-Pelvoux et le comité régional de cyclisme est chargé d'organiser l'événement.

L'organisateur devra s'acquitter de la somme de 10 800€TTC au titre de droit fédéral.

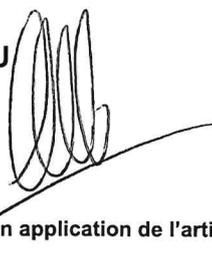
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Approuve la signature de la convention pour l'organisation des championnats de France de trial.

Autorise madame le Maire ou ses délégués à signer la convention

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le maire
Gaëlle MOREAU



La secrétaire de séance
Maryline FISCHER

